

Mairie de Jonquières

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS

Entre

La commune de JONQUIERES, représentée par son Maire, Monsieur Jacques PIRAUD, dûment habilité en vertu de la délibération n° XXXX en date du XXXX, ci-après désigné « la commune »

et,

la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, représenté par André HERNANDEZ, Président, habilité par la délibération n°123/2021 du conseil communautaire du 15.09.2021, ci-après désignée « la CCRLCM ».

PREAMBULE

VU la loi n°2022-217 du 21 février relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (dite loi 3DS) ;

VU la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1 et suivants, L.5214-16, L.5214-21, L.5721-2, et suivants, l'article L.2224-7 du même code ;

VU la délibération DE_2025_109 du 11 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le transfert partiel de la compétence « eau » à la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois sur le fondement de l'article L.5211-17-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DE_2025_175 du 01 octobre 2025 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de représentation-substitution au sein du Syndicat mixte ouvert Réseau Solidarité Eau 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° MCLI-INTERCO-2025-258 du 19/09/2025 par lequel le Préfet de l'Aude a prononcé le transfert de la compétence eau à la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois par les communes de Albas, Argens Minervois, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Coustouge, Escales, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Luc Sur Orbieu, Montbrun des Corbières, Montséret, Ornaisons, Quintillan, Roquecourbe Minervois, Roubia, St André de Roquelongue, Saint Couat d'Aude, St Martin des Puits, Tournissan et Tourouzelle, à compter du 1er janvier 2026 ;

VU les statuts de la CCRLCM (ci-après CCRLCM) ;

VU les statuts du Syndicat mixte ouvert Réseau Solidarité Eau 11;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2026, la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois exercera la compétence « eau » sur le territoire des communes de Albas, Argens Minervois, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Coustouge, Escales, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Luc sur Orbieu, Montbrun des Corbières, Montséret, Ornaisons, Quintillan, Roquecourbe Minervois, Roubia, Saint André de Roquelongue, Saint Couat d'Aude, Saint Martin des Puits, Tournissan et Tourouzelle ;

Considérant que la commune de Albas, Canet d'Aude, Coustouge, Escales, Homps, Jonquières, Ornaisons et Tourouzelle sont membres du Syndicat mixte ouvert Réseau Solidarité Eau 11, au titre de la compétence obligatoire « Protection des points de prélèvement d'eau » et de la compétence optionnelle « Production et transport d'eau potable » ;

Considérant qu'en application de l'article L.5214-21 du code général des collectivités territoriales et du principe de représentation-substitution, la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois deviendra membre du Syndicat mixte ouvert Réseau 11 en lieu et place des communes de Albas, Canet d'Aude, Coustouge, Escales, Homps, Jonquières, Ornaisons et Tourouzelle ;

Considérant qu'en vertu des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L1321-1, des deux premiers alinéas des articles L1321-3, L1321-4, L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée,

La commune et la CCRLCM ont décidé d'établir, conformément aux dispositions des articles L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal précisant les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Les deux collectivités ont ainsi convenu ce qui suit :

PREAMBULE.....	1
ARTICLE 1 ^{er} – OBJET.....	5
ARTICLE 2 – DUREE.....	5
ARTICLE 3 – ACTIF ET PASSIF TRANSFERES.....	5
3.1- Consistance des biens	5
3.1.1- Ouvrages et Équipements	5
3.1.2- Les accessoires des réseaux non transférés.....	5
3.1.3- Les biens mobiliers	5
3.1.4- Les clefs.....	6
3-2-Valeur comptable des immobilisations.....	6
3- Subventions d'équipement transférables.....	6
4-Emprunts.....	7
ARTICLE 4 – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION.....	7
ARTICLE 5 – CONTRATS EN COURS	7
ARTICLE 6 – REVERSEMENT DU FCTVA PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM.....	8
ARTICLE 7 – ETAT DES RESTES A REALISER 2025 TRANSFERES A LA CCRLM.....	8
ARTICLE 8 – ETAT DES RESTES A FACTURER EN MATIERE DE ROLE D'EAU AU 31/12/2025.....	8
ARTICLE 9 – REVERSEMENT DES EXCEDENTS PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM A L'ISSUE DE LA GESTION 2025.....	8
ARTICLE 10 – DESAFFECTATION DES BIENS	9
ARTICLE 11 - ASSURANCES	9
ARTICLE 12 – CONSTATS ET COMPTABILISATION DES TRANSFERTS	9
ARTICLE 13 - MODIFICATIONS.....	9
ARTICLE 14 - REGLEMENT DES LITIGES.....	9
LES ANNEXES	11
Annexe 1 : Localisation des biens et des réseaux de distribution sur cartographie.....	11
Annexe 2 : dresse l'inventaire des biens mobiliers	13
Annexe 3 : Actifs mis à disposition par la commune à la CCRLCM.....	14
Annexe 4: Subventions transférées par la commune à la CCRLCM.....	15
Annexe 5 : Liste des contrats d'emprunt transférés	16
Annexe 6 : Ecritures comptables de la mise à disposition.....	17
Annexe 7 : Liste des contrats repris par la CCRLCM hors emprunts.....	18

Annexe 8 : liste des dépenses qui doivent faire l'objet d'un reversement de FCTVA à la CCRLCM..... 19

Annexe 9 : Etat des restes à réaliser en dépenses et recettes à reprendre par la CCRLCM 20

Annexe 10 : Pour information, procès-verbal de mise à disposition des biens à RESEAU11 pour la partie compétence production..... 21

ARTICLE 1^{er} – OBJET

Par le présent procès-verbal, la commune met à la disposition de la CCRLCM, qui l'accepte, les biens mobiliers et immobiliers nécessaires au fonctionnement du service transféré dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

ARTICLE 2 – DUREE

La mise à disposition des biens visés à l'article 3 du présent procès-verbal est faite à compter du 1^{er} janvier 2026 et sans limitation de durée.

ARTICLE 3 – ACTIF ET PASSIF TRANSFERES

3.1- Consistance des biens

3.1.1- Ouvrages et Équipements

Nature	Dénomination	Parcelles cadastrales	Foncier	Date de mise en service	Equipements	Etat / observations	Télésurveillance
Canalisations	Canalisation de distribution en aval du réservoir	1 153 ml					

Tous les réseaux de distribution enterrés et aériens nécessaires à l'exercice de la compétence distribution d'eau propriété de la commune avant le 1^{er} janvier 2026 font l'objet d'une mise à disposition de la commune à la CCRLCM.

Les réseaux entièrement affectés à l'exercice de la compétence distribution d'eau sont identifiés dans une annexe cartographique permettant d'identifier à minima leur emplacement et leur état général (annexe 1).

Il est ici précisé que la commune a transféré la partie PRODUCTION à Réseau 11 au 1^{er} janvier 2025 et que les biens mis à disposition concernant la production a fait l'objet d'un procès-verbal signé entre la commune et RESEAU11 présenté pour information en annexe 10.

3.1.2- Les accessoires des réseaux non transférés

La commune restant chargée du service public de Défense Extérieure Contre les Incendies, celle-ci conserve la propriété et la responsabilité des points d'eau d'incendie (L.2225-1 du CGCT) pouvant se trouver sur le réseau de distribution.

Il en va de même pour les potences agricoles et les aires de lavage agricole.

3.1.3- Les biens mobiliers

La Commune peut disposer de biens mobiliers destinés à l'exercice de la compétence transférée.

Ceux-ci font l'objet d'une mise à disposition de la commune vers la CCRLCM. Toutefois, les biens mobiliers devant être remplacés à compter du 1^{er} janvier 2026 seront acquis par la CCRLCM et relèveront donc de sa propriété, tout comme les achats nouveaux de biens mobiliers nécessaires à l'exécution du service public.

Les biens meubles entièrement affectés à l'exercice de la partie de compétence DISTRIBUTION en eau potable sont identifiés dans l'annexe 2 permettant de déterminer a minima l'état du bien et sa date d'acquisition.

3.1.4- Les clefs

La Commune a fourni les clefs aux services de la CCRLCM.

3.2-Valeur comptable des immobilisations

L'annexe 3 dresse la liste des biens objets de la mise à disposition.

Ces biens se composent de constructions et de biens mobiliers.

Suivant les documents comptables de la commune, le montant total des immobilisations transférées détaillé en annexe 3, s'élève à :

- 87 995.78 € en valeur d'origine
- 46 913.49 € d'amortissements antérieurs
- 41 082.29 € en valeur nette comptable

Ecritures comptables de mise à disposition

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2156	55 661,54 €	Dt 217561	Ct 1027	55 661,54 €
Amortissement du bien	Dt 28156	Ct 2498	46 913,49 €	Dt 1027	Ct 28175	46 913,49 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2315	32 334,24 €	Dt 217561	Ct 1027	32 334,24 €
Amortissement du bien	-	Ct 2498	0,00 €	Dt 1027	Ct 28175	0,00 €

3.3- Subventions d'équipement transférables

L'annexe 4 dresse la liste des subventions d'équipements transférables qui sont mis à disposition de la CCRLCM.

Suivant les documents comptables de la commune, le montant total des subventions transférées détaillé en annexe 4, s'élève à :

- 0.00 € en valeur d'origine
- 0.00 € d'amortissements antérieurs
- 0.00 € en valeur nette comptable

Ecritures comptables de mise à disposition :

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Transfert des subventions	-	Ct 2498	0,00 €	Dt 1027	-	0,00 €

4-Emprunts

1 emprunt est associé aux biens mis à disposition.

L'annexe 5 dresse la liste des emprunts transférés.

Ecritures comptables de mise à disposition :

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Transfert des emprunts	Dt 1641	Ct 2498	16 000,00 €	Dt 1027	Ct 1641	16 000,00 €

Cet emprunt est transféré à la CCRLCM à compter du 01/01/2026. Les deux collectivités ne procéderont pas pour ce prêt aux reprises des intérêts courus et non échus entre les exercices 2024 et 2025 (ICNE).

ARTICLE 4 – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Dans le cadre de la mise à disposition, seul le droit d'aliéner ne peut pas être transmis à la CCRLCM.

La CCRLCM, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens immobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et produits. Il agit en justice en lieu et place du propriétaire.

La CCRLCM bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation, ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

ARTICLE 5 – CONTRATS EN COURS

La CCRLCM se substitue dans les droits et obligations de la commune en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à disposition, portant notamment sur

des marchés publics que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services.

En principe, il appartient à la commune d'informer ses cocontractants de la substitution conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du CGCT.

Si toutefois, des prélèvements automatiques d'abonnement (Electricité, téléphone...) venaient à être acquittés par la commune, elle émettra un avis des sommes à payer à l'encontre de la CCRLCM qui remboursera ces dépenses.

L'annexe 7 dresse la liste des contrats en cours hors emprunts.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT DU FCTVA PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM

Le FCTVA finançant les biens mis à disposition et non encore perçu au 31/12/2025 feront obligatoirement l'objet d'un reversement par la commune à la CCRLCM dès réception.

Il appartiendra à la commune d'établir le mandat de dépense au profit de la CCRLCM sur l'imputation comptable 10222 dès réception de la recette correspondante.

La commune récupère le FCTVA en année **N+1**. La liste des dépenses devant faire l'objet d'un reversement de FCTVA est présentée en annexe 8.

ARTICLE 7 – ETAT DES RESTES A REALISER 2025 TRANSFERES A LA CCRLM

L'article R2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que les restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées non mandatées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Dans le cadre du transfert de compétence, les restes à réaliser doivent être intégrés dans le nouveau budget annexe sur la base du présent procès-verbal.

L'annexe 9 dresse la liste des RAR à reprendre par la CCRLCM.

ARTICLE 8 – ETAT DES RESTES A FACTURER EN MATIERE DE ROLE D'EAU AU 31/12/2025

D'un commun accord entre les parties, si la commune n'a pas facturé l'utilisateur pour l'intégralité de la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, le reliquat à facturer est cédé sans compensation de recettes à la CCRLCM.

La commune fournira à la CCRLCM avant le 31/01/2026, le dernier index de relève facturé aux usagers de la commune.

ARTICLE 9 – REVERSEMENT DES EXCEDENTS PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM A L'ISSUE DE LA GESTION 2025

D'un commun accord entre les parties, la commune s'engage à reverser l'excédent de clôture du budget annexe M49 pour la partie EAU-ASSAINISSEMENT dans le mois qui suit le vote des comptes pour l'exercice 2025 selon les écritures comptables suivantes :

Ecritures de transfert des résultats	Fonctionnement		Investissement	
	CCRLCM	Commune	CCRLCM	Commune
Excédent	Titre au compte 758	Mandat au compte 658	Titre au compte 1068	Mandat au compte 1068

ARTICLE 10 – DESAFFECTATION DES BIENS

Conformément aux dispositions de l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

La CCRLCM bénéficiaire de la mise à disposition peut, sur sa demande, devenir propriétaire des biens désaffectés ne faisant pas partie du domaine public, dans les conditions prévues à l'article L1321-3 du CGCT.

ARTICLE 11 - ASSURANCES

La CCRLCM prendra à sa charge l'assurance « dommage aux biens » et « responsabilité civile » relative à l'ensemble des biens transférés à compter de la date du transfert. A ce titre, il se substituera à l'ensemble des responsabilités et des obligations du propriétaire. Les déclarations de sinistre seront gérées par ce dernier et les indemnités lui seront directement versées.

ARTICLE 12 – CONSTATS ET COMPTABILISATION DES TRANSFERTS

Ces mises à disposition de biens mobiliers et immobiliers relatives à la compétence « distribution d'eau potable » sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2026. Le présent procès-verbal est validé des deux parties suivant délibération de leur organe délibérant et signature du président de la communauté de communes et du maire.

Ces mises à disposition seront comptablement constatées, respectivement par la commune et par la CCRLCM, par opérations d'ordre non budgétaires sur l'exercice comptable 2026.

Les reversements du FCTVA et de l'excédent feront l'objet d'opérations budgétaires.

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant établi contradictoirement entre la Commune et la CCRLCM.

ARTICLE 14 - REGLEMENT DES LITIGES

Avant tout recours contentieux et pour tout litige lié à l'application du présent procès-verbal, la Commune et la CCRLCM conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département en vue d'un règlement amiable du litige.

Fait à Lézignan-Corbières, en deux exemplaires, le

Pour la CCRLCM

Pour la commune de JONQUIERES

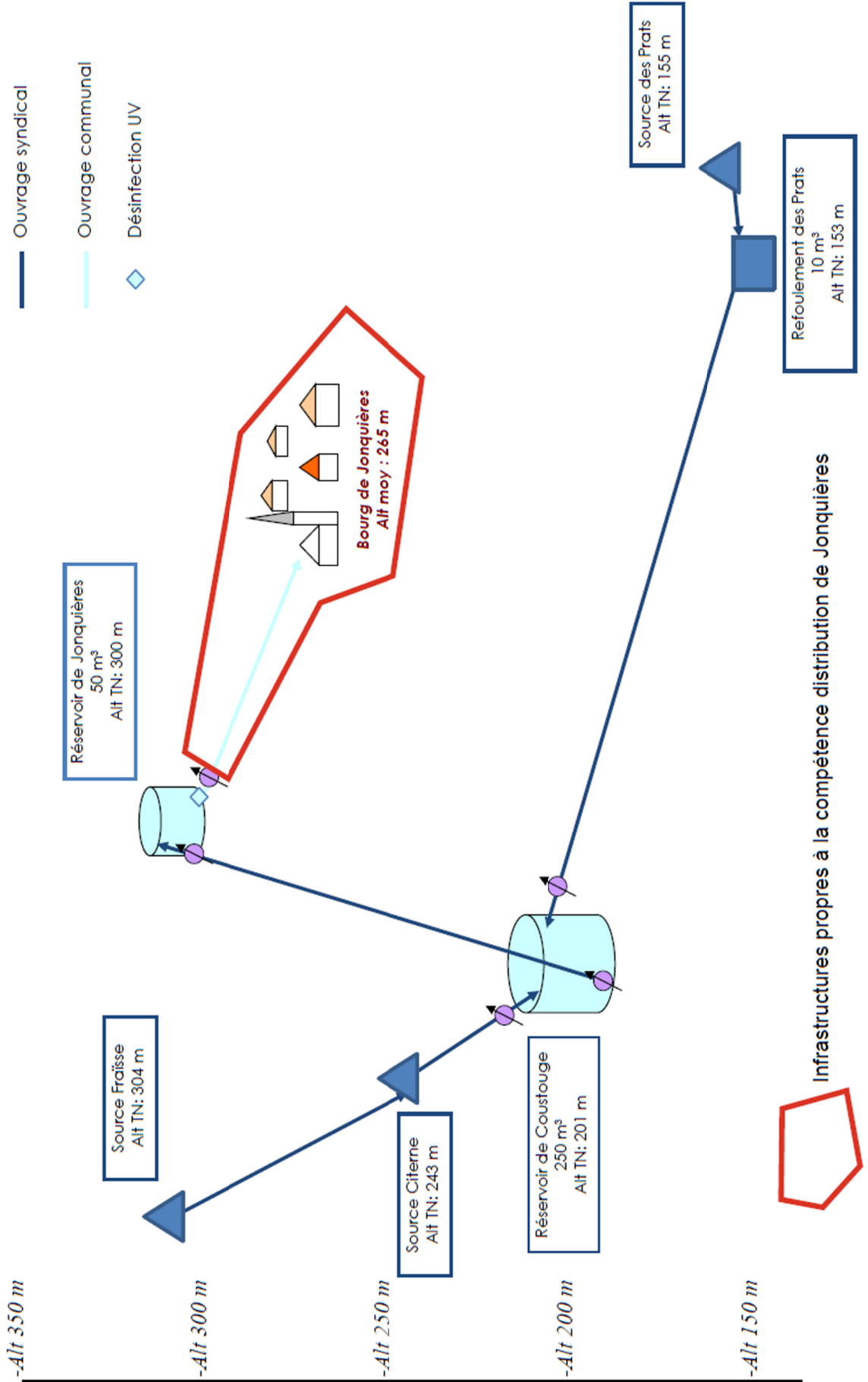
Le Président,
André HERNANDEZ

Le Maire,
Jacques PIRAUD

LES ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des biens et des réseaux de distribution sur cartographie

SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE



Annexe 2 : dresse l'inventaire des biens mobiliers

Catégorie	Identification	Année de pose / fabrication	Marque	Etat / Observations
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Annexe 3 : Actifs mis à disposition par la commune à la CCRLCM

Compte	N° INVENTAIRE	N° INVENTAIRE après transfert	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEURS	AMORT. DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
2156	1	JON-EAU-1	EA CANALISATIONS AEP	31/12/1957	30 an(s)	579,31	579,31	0,00	0,00
2156	10	JON-EAU-2	EA CANALISATIONS AEP	31/12/1978	40 an(s)	495,69	495,69	0,00	0,00
2156	11	JON-EAU-3	EA CANALISATIONS AEP	31/12/1979	40 an(s)	229,67	229,67	0,00	0,00
2156	12	JON-EAU-4	EA CANALISATIONS AEP LE VERDOU	31/12/1985	40 an(s)	9 803,17	9 577,25	225,92	0,00
2156	13	JON-EAU-5	EA CANALISATIONS AEP	31/12/1993	40 an(s)	5 269,97	4 076,75	131,00	1 062,22
2156	200911	JON-EAU-6	COMPTEURS	08/12/2009	10 an(s)	9 699,87	9 699,87	0,00	0,00
2156	2010112315	JON-EAU-7	EA COMPTEURS	09/02/2010	10 an(s)	1 826,64	1 826,64	0,00	0,00
2156	2011-2315-12	JON-EAU-8	EA ALIMENTATION EAU POTABLE	13/12/2011	40 an(s)	238,34	74,64	5,00	158,70
2156	2021-15-COMPTEURS	JON-EAU-9	MATERIEL RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL	13/12/2021	10 an(s)	995,22	198,52	99,00	697,70
2156	2022-17-EXTENSION RESEAU	JON-EAU-10	EXTENSION RESEAU EAU-ASS	20/05/2022	40 an(s)	4 160,94	208,02	104,00	3 848,92
2156	23	JON-EAU-11	EA POMPE	31/12/1996	15 an(s)	688,72	688,72	0,00	0,00
2156	24	JON-EAU-12	ASS CANALISATIONS AEP	31/12/1996	40 an(s)	1 296,72	903,55	32,00	361,17
2156	25	JON-EAU-13	EA RESEAU AEP	31/12/1996	40 an(s)	198,90	129,47	4,00	65,43
2156	26	JON-EAU-14	EA CANALISATIONS AEP	31/12/2000	40 an(s)	5 563,94	3 337,41	139,00	2 087,53
2156	29	JON-EAU-15	EA RESEAU AEP VERDOUL	31/12/2002	40 an(s)	1 105,64	612,26	27,00	466,38
2156	3	JON-EAU-16	STATION POMPAGE	31/12/1957	30 an(s)	3 010,41	3 010,41	0,00	0,00
2156	4	JON-EAU-17	EA CANALISATION AEP	31/12/1962	30 an(s)	6 589,14	6 589,14	0,00	0,00
2156	7	JON-EAU-18	EA POMPE	31/12/1973	25 an(s)	517,58	517,58	0,00	0,00
2156	8	JON-EAU-19	EA CANALISATIONS AEP	31/12/1974	40 an(s)	987,47	987,47	0,00	0,00
2156	9	JON-EAU-20	EA CANALISATIONS AEP	31/12/1977	40 an(s)	2 404,20	2 404,20	0,00	0,00
			2156 Résultat			55 661,54	46 146,57	766,92	8 748,
2315	202521-00012		AMENAGEMENT TRANCHE1 RESEAUX	14/11/2025	0 an(s)	32 334,24	0,00	0,00	32 334,
			2315 Résultat			32 334,24	0,00	0,00	32 334,
Grand Somme						87 995,78	46 146,57	766,92	41 082,

Annexe 4: Subventions transférées par la commune à la CCRLCM

Aucune subvention à transférer sur ce budget.

Annexe 5 : Liste des contrats d'emprunt transférés

Organismes prêteur	Date du contrat	N° de contrat	Montant	Durée	Taux	Index	Échéances 2025 (Mensuelle - Trimestriel - Semestriel - Annuelle)	Capital restant dû au 31/12/2025
Crédit agricole	12/12/2025	000006961210	16 000,00	15	3,92	Taux Fixe	Trimestriel	16 000,00

Total : 16 000,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__51-DE

Annexe 6 : Ecritures comptables de la mise à disposition

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2156	55 661,54 €	Dt 217561	Ct 1027	55 661,54 €
Amortissement du bien	Dt 28156	Ct 2498	46 913,49 €	Dt 1027	Ct 28175	46 913,49 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2315	32 334,24 €	Dt 217561	Ct 1027	32 334,24 €
Amortissement du bien	-	Ct 2498	0,00 €	Dt 1027	Ct 28175	0,00 €
Transfert des subventions	Dt 1318	Ct 2498	0,00 €	Dt 1027	Ct 13188	0,00 €
Transfert des emprunts	Dt 1641	Ct 2498	16 000,00 €	Dt 1027	Ct 1641	16 000,00 €

Annexe 7 : Liste des contrats repris par la CCRLCM hors emprunts

Aucun contrat à transférer sur ce budget.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__51-DE



Annexe 8 : liste des dépenses qui doivent faire l'objet d'un reversement de FCTVA à la CCRLCM

- Annexe non complétée, les déclarations sont établies fin du premier trimestre 2026
- La commune se chargera de transmettre le document ultérieurement

Annexe 9 : Etat des restes à réaliser en dépenses et recettes à reprendre par la CCRLCM

Mairie de Jonquières

ETAT DES RESTES A REALISER

Etat des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2025

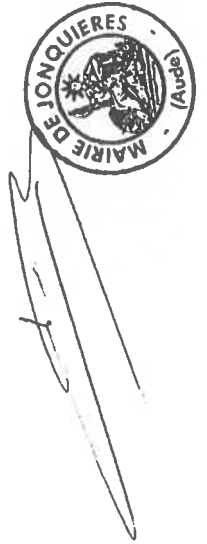
N° d'opération Chapitre Article	Objet de la dépense	N° BC marché Conventions et date d'engagement	Montant de l'engagement TTC	Paiements effectués au 31/12/2025	Montant restant à mandater	Solde opération ou chapitre au CFU 2025	Montant des RAR à transférer
	Total :	-	57 299.20	32 334.24	24 964.96	0.00	24 964.96
					Résultat RAR		24 964.96

Etat des recettes d'investissement engagées non titrées au 31/12/2025

N° d'opération Chapitre Article	Objet de la recette	Justificatifs	Montant de la recette	Versements perçus au 31/12/2025	Montant restant à percevoir	Montant des RAR à transférer
	Total :	-	14 563.00	0.00	14 563.00	14 563.00
					Résultat RAR	14 563.00

Fait à Jonquières
Le 11/12/2025

Le Maire, Jacques PIRAUD



Annexe 10 : Pour information, procès-verbal de mise à disposition des biens à RESEAU11 pour la partie compétence production

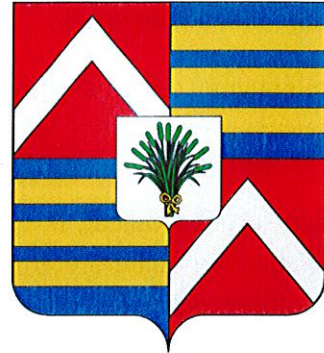
Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__51-DE



SERVICE PUBLIC PRODUCTION TRANSPORT D'EAU POTABLE

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS :

ENTRE

LA COMMUNE DE JONQUIERES

ET

LE SYNDICAT RESEAU SOLIDARITE EAU 11

Entre

la commune de JONQUIERES, représentée par Jacques PIRAUD, son maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du *12 octobre 2023*

et

le Syndicat RéSeau Solidarité Eau 11 dit « RéSeau11 », représenté par André VIOLA, Président, habilité par une délibération du Comité Syndical du, **19 OCT. 2023**

PREAMBULE

Considérant l'Arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2022-013 autorisant l'adhésion de la commune de JONQUIERES à RéSeau11,

Considérant qu'en vertu des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L1321-1, des deux premiers alinéas des articles L1321-3, L1321-4, L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée,

La commune et RéSeau11 ont décidé d'établir, conformément aux dispositions des articles L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal précisant les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Les deux collectivités ont ainsi convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET

Par le présent procès-verbal, la commune de JONQUIERES met à la disposition de RéSeau11, qui l'accepte, les biens mobiliers et immobiliers nécessaires au fonctionnement du service de RéSeau11 dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

ARTICLE 2 – ACTIF ET PASSIF TRANSFERES

1-Consistance des biens

Ouvrages et Équipements

Nature	Dénomination	Descriptif	Caractéristiques/équipements	Foncier (=parcelle/propriétaire)	Date mise en service	État / Observations
Captage	Source de FRAISSE	Captage d'une source	Ouvrage de captage (Pf 1m) Chambre de sablage captage (Pf 1m) DUP en date du 08/06/2006 Débit autorisé 20 m3/j et 0,83 m3/h Débit mesuré étiage le 17/03/16 0,41 m3/h un compteur FLODIS DN 40 N° série D13UC025069 Posé en Août 2022	635, section D3 – commune de Fontjoncouse/Co mmune de Jonquières	2004	
Réseau d'adduction	Adduction Source du Fraïsse / Source de la Citerne	Conduites PEHD	2482 ml Diam.50 PEHD - 1 vidange - 1 ventouse simple effet Bayard	Terrains privés sur les communes de Jonquières et Fontjoncouse	2003	Les tronçons de canalisations en terrains privés n'ont pas fait l'objet de constitutions de servitudes formalisées
Station de reprise	Reprise de Coustouge à Jonquières	Station de reprise du réservoir de Coustouge vers le réservoir de Jonquières dans la chambre des vannes du Réservoir de Coustouge	1 armoire électrique - 1 SOFREL 550 assurant la gestion et la télésurveillance. Date d'installation : 2015 refoulement Jonquières 2 pompes KSB Movitec V 004 [3,6 m3/h, 100 m HMT,2017] 2 variateurs de vitesse (1 par pompe) SCHNEIDER ALTIVAR ATV 630. Date d'installation : 2017 - 1 stabilisateur de flux. Date installation : 2017 - 1 capteur de pression Siemens type SITRANS P. Date installation : 2017 1 Compteur DN 65 mm [2016] 1 ballon antibélier 25 litres CHARLATTE, Type 140, Catégorie 2 [gaz : AZOTE, Pression gonflage 1.5 bar, Date installation : 2017]	N°165, section A/ commune de COUSTOUGE.	2017	
Réseau d'adduction	Refoulement Reprise de Coustouge /	Conduites fonte PN 16	1460 ml Diam. 60 Fonte Natural (dont 80 ml protégés par manchette PE, à l'arrivée au réservoir de Jonquières) - 2 vidanges - 2 ventouses simple effet	Une partie du linéaire sous RD 323	2017	Les tronçons de canalisations en terrains privés ont faits l'objet

Nature	Dénomination	Descriptif	Caractéristiques/équipements	Foncier (=parcelle/propriétaire)	Date mise en service	État / Observations
	Réservoir JONQUIERES		- 1 ventouse triple effet	Une partie sous parcelles privées 169, 218,219,220 section AO de la commune de Coustouge 001,002,003,001, 006,073,430,428 section AO de la commune de Jonquières		de convention de passage sans inscriptions aux hypothèques.
Stockage	Réservoir de JONQUIERES	Réservoir semi enterré	GC cuve 50 m3 +Chambre des vannes 1 armoire électrique - 1 SOFREL S 550 assurant la gestion et la télésurveillance. 1 système de traitement de l'eau par UV [WEDECO 30e-900e type: SPEKTRON, debit nom: 5 m3/h (2017), Lampe: Wedeco WLR 20 Basse pression 1 compteur arrivée pompage ITRON Flostar M DN 40 (2017), Cyble : Sensor V2] 1 compteur distribution • 1 vanne coupure générale distribution HAWLE DN 100 à méplat. Pose 2012 • 1 vanne vidange du réservoir. Pose lors de la construction du réservoir! • 3 vannes de manœuvre de l'alimentation du système UV : - 2 vannes ¼ de tour DN 65 - 1 vanne ¼ de tour DN 100	Parcelle AO428 commune de Jonquières /Pri vé	1958	Le réservoir est établi en terrain privé. Il existe un surpresseur privé à l'intérieure de la chambre des vannes qui ne fait pas partie des actifs mis à disposition
Ouvrage de régulation	Regard de répartition de la citerne	Ancien ouvrage de captage de la source de la citerne aujourd'hui by passée	Ouvrage de GC de 2,5 m de profondeur 1 bac inox réception source du Fraïsse - 2 vannes immergées pour gestion des ressources source du Fraïsse et source de la Citerne	n° 148, section A commune Jonquières / commune Jonquières.	1929	
Réseau d'adduction	Conduites d'adduction entre regard de la citerne et l'ancien réservoir de Coustouge	Réseau de canalisation	430 ml de canalisations PVC de Ø 90 mm 1 vanne de sectionnement sur chemin face à la maison de la chasse	Tracé à priori sous chemin de Service.	2008	



2-Valeur comptable des immobilisations

Les biens, objets de la présente mise à disposition, se composent de constructions et de biens mobiliers. Suivant le compte de gestion arrêté au 31/12/2022, le montant total des immobilisations transférées détaillé en annexe, s'élève à :

- 383 767,08 € en valeur d'origine
- 82 137,55 € d'amortissements antérieurs
- 301 629,53 € en valeur nette comptable

L'annexe 1 dresse la liste des biens objets de la mise à disposition et fait état des éléments des correspondances entre les comptabilités des deux collectivités.

3- Subventions d'équipement transférables

Suivant le compte de gestion arrêté au 31/12/2022, la comptabilisation des subventions d'équipement transférables affectées aux biens mis à disposition pour la compétence, s'effectuera comme suit, détail en annexe 2.

4-Emprunts

Deux emprunts sont associés aux biens mis à disposition :

- Un Emprunt de 50 000 € (Contrat N°0001203353) a été contracté auprès du Crédit Agricole dans le cadre du financement des travaux du bien :

N° INV. JONQUIERES	N° INVENTAIRE	D...SIGNATION DU BIEN	Désignation du bien
2017-11-RESEAU	RéSeau11	JONQUIERES	RéSeau11
	2019.176.217531.006	RESEAU	RESEAU

•

. Les caractéristiques de cet emprunt sont :

Montant	50 000,00 Euros
Durée	360 mois
Différé	0 mois
Périodicité	Annuelle
Taux	2,9500 %
Frais de gestion	0,0000 %
Date de valeur de la réalisation	21/10/2016
Profil	1
Catégorie	Echeance constante interets percus terme echu proportionnel Mt fixe coll pub

Capital restant dû au 1/1/2023 : 43 155,32 €

- Un Emprunt de 8 000 € (Contrat N°ARC22819) a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre du financement des travaux du bien :

N° INV. JONQUIERES	N° INVENTAIRE RéSeau11	D...SIGNATION DU BIEN JONQUIERES	Désignation du bien RéSeau11
JONQUIERES SOURCE FRAISSE	2000.176.217531.0 20	SOURCE DE FRAISSE D635	SOURCE DE FRAISSE D635

Les caractéristiques de cet emprunt sont :

Montant	Durée en Mois	Taux proportionnel	Périodicité	Commission d'intervention	Taux effectif global
8 000.00 €	295	3.85 %	Annuelle	0.00 €	3.85%

Capital restant dû au 1/1/2023 : 3 711,13 €

Ces emprunts sont transférés à RéSeau11 à compter du 01/01/2023 . les deux collectivités ne procéderont pas pour ces prêts aux reprises des intérêts courus non échus entre les exercices 2022 et 2023.

Les tableaux d'amortissement des emprunts sont présentés en annexe 3.

ARTICLE 3 – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

RéSeau11, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens immobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et produits. Il agit en justice en lieu et place du propriétaire.

RéSeau11 peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de constructions propres, nécessaires au maintien de l'affectation des biens.

ARTICLE 4 – CONTRATS EN COURS

RéSeau11 se substitue dans les droits et obligations de la commune en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à disposition.

ARTICLE 5 – DESAFFECTATION DES BIENS

Conformément aux dispositions de l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

RéSeau11 prendra à sa charge l'assurance « dommage aux biens » et « responsabilité civile » relative à l'ensemble des biens transférés. A ce titre, il se substituera à l'ensemble des responsabilités et des obligations du propriétaire. Les déclarations de sinistre seront gérées par ce dernier et les indemnités lui seront directement versées.

ARTICLE 7 – CONSTATS ET COMPTABILISATION DES TRANSFERTS

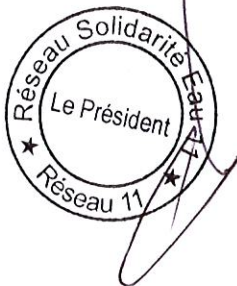
Ces mises à disposition de biens mobiliers et immobiliers relatives à la compétence « Protection de la ressource et Production d'eau potable » sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2023. Le présent procès-verbal est validé des deux parties suivant délibération.

Ces mises à disposition seront comptablement constatées, respectivement par la commune et par RéSeau11, par opérations d'ordre non budgétaires sur l'exercice comptable en cours.

Fait à Bram, le **19 OCT. 2023**

Pour RéSeau11

Le Président,
André VIOLA



Fait à JONQUIERES, le **25 octobre 2023**

Pour la commune de JONQUIERES

Le Maire,
Jacques PIRAUD



ANNEXE 1 : ACTIFS MIS À DISPOSITION PAR JONQUIERES A RESEAU11

TRANSFERT des éléments d'actifs de protection d'eau potable du Budget de JONQUIERES au Budget annexe de Réseau 11

		Immobilisations										Amortissements				
N° JONQUIERES	N° INVENTAIRE Réseau11	D...SIGNATION DU BIEN JONQUIERES	Date d'ACQUISITION	Date début Amort, Compta Réseau11	Durée Amort (ans) JONQUIERES	Durée Amort (ans) Compta Réseau11	Compte immo. JONQUIERES	Compte immo. Réseau11	VALEUR BRUTE JONQUIERES	VALEUR BRUTE Réseau11	VALEUR NETTE JONQUIERES	VALEUR NETTE Réseau11	Compte d'amort, JONQUIERES	Compte d'amort, Réseau11	Amortissements Antérieurs au 1/1/2023	Amortissements Antérieurs au 1/1/2023 Réseau11
1	2017.176.21711.001	frais notaire achat terrain	22/02/2017	2017	0	0	211 21711	208,97 €	208,97 €	208,97 €	208,97 €	Principal	0,00 €	0,00 €		
	2017.176.21711.002	achat terrain et frais d acte	11/05/2016	2017	0	0	211 21711	3 507,02 €	3 507,02 €	3 507,02 €	3 507,02 €	Principal	0,00 €	0,00 €		
	2016.176.21711.003	SOURCE DE FRAISSE MISE A DISPOSITION JONQUIERES SOURCE PRATS	29/01/2016	2016	0	0	211 21711	26 306,40 €	26 306,40 €	26 306,40 €	26 306,40 €	Principal	0,00 €	0,00 €		
								30 022,39 €	30 022,39 €	30 022,39 €	30 022,39 €		0,00 €	0,00 €		

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
 Reçu en préfecture le 26/02/2026
 Publié le
 ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__51-DE





TRANSFERT des éléments d'actifs de production d'eau potable du Budget de JONQUIERES au Budget annexe de Réseau 11

N° INV JONQUIERES	N° INVENTAIRE Réseau11	D. SIGNATION DU BIEN JONQUIERES	Description du bien Réseau11	DATE ACQUISITION	Date début Amort. Compta Réseau11	Durée Amort (ans) Compta Réseau11	Immobilisations				Amortissements					
							Compte immo. JONQUIERES	Compte immo. Réseau11	VALEUR BRUTE JONQUIERES	VALEUR BRUTE Réseau11	VALEUR NETTE JONQUIERES	VALEUR NETTE Réseau11	Compte d'amort. JONQUIERES	Compte d'amort. Réseau11	Amortissements JONQUIERES au 31/12/2023	Amortissements JONQUIERES au 31/12/2023
206-BORNE	2016.176.217531.004	BORNE RESEAU VERS COUSTOUGE	REP	01/12/2016	2016	15	2156	217531	20,00 €	20,00 €	19,00 €	19,00 €	28175	28175	91,00 €	91,00 €
207-10-AEP	2018.176.217531.011	BORNE RESEAU VERS COUSTOUGE	REP	22/12/2017	2018	15	2156	217531	1,955,52 €	1,955,52 €	1,888,61 €	1,888,61 €	28175	28175	91,00 €	91,00 €
207-11-RESEAU	2019.176.217531.007	ETANCHETE DALLE SUPPRESSEUR	RESEAU	30/08/2017	2019	50	2156	217531	225,363,19 €	225,363,19 €	209,268,87 €	209,268,87 €	28175	28175	158,91 €	158,91 €
207-11-SUPPRESSEUR	2018.176.217531.008	SECURISATION CAPTAGE	RESEAU	14/08/2017	2018	15	2156	217531	5,983,92 €	5,983,92 €	4,390,99 €	4,390,99 €	28175	28175	16,082,32 €	16,082,32 €
208-10-CAPTAGE	2018.176.217531.007	COUVERCLE PUIT	REP	21/08/2018	2018	40	212	21725	719,20 €	719,20 €	646,88 €	646,88 €	28175	28175	1,592,43 €	1,592,43 €
208-11-PUIT	2018.176.21725.012	TELESURVEILLANCE	RESEAU	15/03/2018	2018	40	212	21725	184,00 €	184,00 €	154,72 €	154,72 €	28175	28175	72,31 €	72,31 €
208-12-TELESURVEILLANCE	2019.176.217531.009	AMENAGEMENT SOURCE DE FRASSE	RESEAU	04/12/2018	2019	50	2156	217531	594,00 €	594,00 €	594,00 €	594,00 €	28175	28175	9,28 €	9,28 €
202-12-TELESURVEILLANCE	2023.176.217531.010	AUTOMATISME POMPAGE ENTRE SOURCE DE LA CITERNE ET	RESEAU	11/05/2022	2023	15	2156	217531	2,193,63 €	2,193,63 €	1,655,75 €	1,655,75 €	28175	28175	166,95 €	166,95 €
JONQUIERES AMENAG FRASSE	2003.176.217531.011	TELESURVEILLANCE	RESEAU	28/01/2016	2003	40	2156	217531	17,686,06 €	17,686,06 €	1,654,98 €	1,654,98 €	28175	28175	0,00 €	0,00 €
JONQUIERES AUTOMATISME PO	2009.176.217531.013	AMENAGEMENT SOURCE DE FRASSE	RESEAU	29/01/2016	2009	40	2156	217531	7,776,91 €	7,776,91 €	5,354,35 €	5,354,35 €	28175	28175	1,037,88 €	1,037,88 €
JONQUIERES CANALISATION	2010.176.217531.014	AUTOMATISME POMPAGE ENTRE SOURCE DE LA CITERNE ET	RESEAU	29/01/2016	2010	40	2156	217531	1,022,58 €	1,022,58 €	3,868,93 €	3,868,93 €	28175	28175	16,031,07 €	16,031,07 €
JONQUIERES CANALISATION 3	2008.176.217531.015	CANALISATION DE REFOULEMENT SOURCE CITERNE VERS RE	RESEAU	29/01/2016	2008	50	2156	217531	2,000,00 €	2,000,00 €	1,626,67 €	1,626,67 €	28175	28175	2,422,56 €	2,422,56 €
JONQUIERES POMPE CITERNE	2012.176.217531.016	CANALISATION 2014	RESEAU	07/10/2016	2012	15	2156	217531	4,720,00 €	4,720,00 €	3,888,98 €	3,888,98 €	28175	28175	1,351,07 €	1,351,07 €
JONQUIERES RESEAUX	2017.176.217531.017	POMPE STATION LA CITERNE	RESEAU	29/01/2016	2017	50	2156	217531	2,000,00 €	2,000,00 €	1,626,67 €	1,626,67 €	28175	28175	373,33 €	373,33 €
JONQUIERES SOURCE FRASSE	1993.176.217531.018	RESEAUX INTEGRATION 2014 2015	RESEAU	29/01/2016	1993	50	2156	217531	1,022,58 €	1,022,58 €	341,97 €	341,97 €	28175	28175	680,81 €	680,81 €
JONQUIERES STATION POMPAG	2000.176.217531.020	SOURCE DE FRASSE D635	RESEAU	29/01/2016	2000	50	2156	217531	4,720,00 €	4,720,00 €	1,998,42 €	1,998,42 €	28175	28175	220,38 €	220,38 €
204-15-RESERVOIR	1997.176.217531.021	STATION DE POMPAGE DE LA CITERNE	RESEAU	07/10/2016	1997	25	2156	217531	63,528,29 €	63,528,29 €	34,946,48 €	34,946,48 €	28175	28175	2,328,58 €	2,328,58 €
6	2023.176.217531.022	EA BASSIN AEP	RESEAU	29/01/2016	2023	30	2156	217531	8,659,17 €	8,659,17 €	3,03 €	3,03 €	28175	28175	28,581,81 €	28,581,81 €
1993.176.217531.023	NOUVELLE CARTE INTERFACE	EA BASSIN AEP	RESEAU	29/01/2016	2000	50	2156	217531	4,000,00 €	4,000,00 €	1,998,42 €	1,998,42 €	28175	28175	8,656,14 €	8,656,14 €
1993.176.217531.024	EA CAPTAGE SOURCE	NOUVELLE CARTE INTERFACE	RESEAU	31/12/1957	1997	25	2156	217531	63,528,29 €	63,528,29 €	34,946,48 €	34,946,48 €	28175	28175	518,33 €	518,33 €
1993.176.217531.025	EA CAPTAGE SOURCE	EA CAPTAGE SOURCE	RESEAU	20/10/2021	2023	0	2156	217531	518,33 €	518,33 €	0,00 €	0,00 €	28175	28175	0,00 €	0,00 €
1993.176.217531.026	EA RESERVOIR	EA CAPTAGE SOURCE	RESEAU	31/12/1963	1993	30	2156	217531	1,666,80 €	1,666,80 €	1,666,80 €	1,666,80 €	28175	28175	154,63 €	154,63 €
1993.176.217531.027	EA RESERVOIR	EA RESERVOIR	RESEAU	31/12/1962	1962	30	2156	217532	154,63 €	154,63 €	0,00 €	0,00 €	28175	28175	154,63 €	154,63 €
									353,744,69 €	353,744,69 €	271,607,14 €	271,607,14 €			82,137,55 €	82,137,55 €

ANNEXE 1 : ACTIFS MIS À DISPOSITION PAR JONQUIERES A RESEAU11

TRANSFERT des éléments d'actifs de protection d'eau potable du Budget de JONQUIERES au Budget annexe de RéSeau 11

		Immobilisations										Amortissements							
N° INV JONQUIERES	N° INVENTAIRE RéSeau11	D...SIGNATION DU BIEN JONQUIERES	Désignation du bien RéSeau11	DATE ACQUISITION	Date début Amort, Compta RéSeau11	Durée Amort (ans) Compta JONQUIERES	Durée Amort (ans) Compta RéSeau11	Compte immo. JONQUIERES	Compte immo. RéSeau11	VALEUR BRUTE JONQUIERES	VALEUR BRUTE Réseau11	VALEUR NETTE JONQUIERES	VALEUR NETTE Réseau11	Compte d'amort, JONQUIERES	Compte d'amort, RéSeau11	Amortissements Antérieurs au 1/1/2023	Amortissements Antérieurs au 1/1/2023	0,00 €	0,00 €
1	2017.176.21711.001	frais notaire achat terrain	frais notaire achat terrain SOURCE PRATS	22/02/2017	2017	0	0	Compte immo. JONQUIERES	Compte immo. RéSeau11	208,97 €	208,97 €	208,97 €	208,97 €			0,00 €	0,00 €		
	2016-10-TERRAIN CALMETTES	achat terrain et frais d acte	achat terrain et frais d acte SOURCE PRAT	11/05/2016	2017	0	0	Compte immo. JONQUIERES	Compte immo. RéSeau11	3 507,02 €	3 507,02 €	3 507,02 €	3 507,02 €			0,00 €	0,00 €		
	SOURCE DE FRAISSE	SOURCE DE FRAISSE MISE A DISPOSITION	DISPOSITION JONQUIERES SOURCE PRATS	29/01/2016	2016	0	0	Compte immo. JONQUIERES	Compte immo. RéSeau11	26 306,40 €	26 306,40 €	26 306,40 €	26 306,40 €			0,00 €	0,00 €		
										30 022,39 €	30 022,39 €	30 022,39 €	30 022,39 €			0,00 €	0,00 €		

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__51-DE



TRANSFERT des éléments d'actifs de production d'eau potable du Budget de JONQUIERES au Budget annexe de Réseau 11

JONQUIERES	N° INVENTAIRE Réseau11	D. SIGNATION DU BIEN JONQUIERES	Designation du bien Réseau11	Date début Amort. Compta Réseau11	Durée Amort (ans) Compta Réseau11	Durée Amort (ans) Réseau11	Immobilisations						Amortissements			
							Compte immo. JONQUIERES	Réseau11	Compte immo. Réseau11	VALEUR BRUTE JONQUIERES	VALEUR BRUTE Réseau11	VALEUR NETTE JONQUIERES	VALEUR NETTE Réseau11	Compte d'amort. JONQUIERES	Compte d'amort. Réseau11	Amortissements au 31/12/2023
2016-BORNE	2016.176.217531.004	BORNE RESEAU VERS COUSTOUGE	BORNE RESEAU VERS COUSTOUGE	01/12/2016	15	15	2156	217531	210.00 €	210.00 €	119.00 €	119.00 €	28175	28175	91.00 €	91.00 €
2017-00-AEP	2018.176.217531.011	AEP	AEP	22/12/2017	50	50	2156	217531	1.995.52 €	1.836.61 €	1.836.61 €	1.836.61 €	28175	28175	158.91 €	158.91 €
2017-11-RESEAU	2018.176.217531.006	RESEAU	RESEAU	31/08/2017	50	50	2156	217531	225.366.19 €	209.263.87 €	209.263.87 €	209.263.87 €	28175	28175	16.082.32 €	16.082.32 €
2017-11-SURPRESSEUR	2018.176.217531.007	ETANCHETE DALLE SURPRESSEUR	ETANCHETE DALLE SURPRESSEUR	14/06/2017	15	15	2156	217531	5.983.92 €	4.390.99 €	4.390.99 €	4.390.99 €	28175	28175	1.592.93 €	1.592.93 €
2018-10-CAPTAGE	2018.176.217531.012	SECURISATION CAPTAGE	SECURISATION CAPTAGE	21/08/2018	40	40	212	21725	719.20 €	646.89 €	646.89 €	646.89 €	2812	2812	72.31 €	72.31 €
2018-11-PUIT	2019.176.217531.008	COUVERCLE PUIT	COUVERCLE PUIT	15/03/2018	50	50	2156	217531	164.00 €	154.72 €	154.72 €	154.72 €	28156	28175	9.28 €	9.28 €
2018-12-TELESURVEILLANCE	2020.176.217531.010	MODIFICATION TELESURVEILLANCE DES INSTALLATIONS	MODIFICATION TELESURVEILLANCE DES INSTALLATIONS	04/12/2018	2.020	15	2156	217531	1.019.20 €	1.019.20 €	862.25 €	862.25 €	28156	28175	166.95 €	166.95 €
2022-12-TELESURVEILLANCE	2023.176.217531.011	TELESURVEILLANCE	TELESURVEILLANCE	11/05/2022	2.023	15	2156	217531	504.00 €	504.00 €	504.00 €	504.00 €	28156	28175	0.00 €	0.00 €
JONQUIERES AMENAG FRAISSE	2003.176.217531.013	AMENAGEMENT SOURCE DE FRAISSE	AMENAGEMENT SOURCE DE FRAISSE	29/01/2016	2.003	40	2156	217531	2.193.63 €	2.193.63 €	1.155.75 €	1.155.75 €	28156	28175	1.037.88 €	1.037.88 €
JONQUIERES AUTOMATISME PO	2009.176.217531.016	AUTOMATISME POMPAGE ENTRE SOURCE DE LA CITERNE ET	AUTOMATISME POMPAGE ENTRE SOURCE DE LA CITERNE ET	29/01/2016	2.009	15	2156	217531	17.686.06 €	17.686.06 €	1.654.99 €	1.654.99 €	28156	28175	16.031.07 €	16.031.07 €
JONQUIERES CANALISATION 1	2010.176.217531.014	CANALISATION DE REFOULEMENT SOURCE CITERNE VERS RE	CANALISATION DE REFOULEMENT SOURCE CITERNE VERS RE	29/01/2016	2.010	40	2156	217531	7.776.91 €	7.776.91 €	5.354.35 €	5.354.35 €	28156	28175	2.422.56 €	2.422.56 €
JONQUIERES CANALISATION 2	2008.176.217531.015	CANALISATION DE REFOULEMENT SOURCE CITERNE VERS RE	CANALISATION DE REFOULEMENT SOURCE CITERNE VERS RE	29/01/2016	2.008	50	2156	217531	4.720.00 €	4.720.00 €	3.388.93 €	3.388.93 €	28156	28175	1.331.07 €	1.331.07 €
JONQUIERES CANALISATION 3	2015.176.217531.016	CANALISATION 2014	CANALISATION 2014	29/01/2016	2.015	40	2156	217531	2.000.00 €	2.000.00 €	1.626.67 €	1.626.67 €	28156	28175	373.33 €	373.33 €
JONQUIERES POMPE CITERNE	2012.176.217531.017	POMPE STATION LA CITERNE	POMPE STATION LA CITERNE	29/01/2016	2.012	15	2156	217531	1.022.58 €	1.022.58 €	341.97 €	341.97 €	28156	28175	680.61 €	680.61 €
JONQUIERES RESEAU	2017.176.217531.018	RESEAU INTEGRATION 2014 2015	RESEAU INTEGRATION 2014 2015	07/10/2016	2.017	50	2156	217531	2.218.80 €	2.218.80 €	1.988.42 €	1.988.42 €	28156	28175	220.38 €	220.38 €
JONQUIERES SOURCE	1983.176.217531.019	SOURCE 2014	SOURCE 2014	29/01/2016	1.983	50	2156	217531	4.000.00 €	4.000.00 €	1.671.42 €	1.671.42 €	28156	28175	2.328.58 €	2.328.58 €
JONQUIERES SOURCE FRAISSE	2000.176.217531.020	SOURCE DE FRAISSE D635	SOURCE DE FRAISSE D635	29/01/2016	2.000	50	2156	217531	63.528.29 €	63.528.29 €	34.946.48 €	34.946.48 €	28156	28175	28.581.81 €	28.581.81 €
JONQUIERES STATION POMPAG	1974.176.217531.021	STATION DE POMPAGE DE LA CITERNE	STATION DE POMPAGE DE LA CITERNE	29/01/2016	1.974	50	2156	217531	8.659.77 €	8.659.77 €	3.03 €	3.03 €	28156	28175	8.656.74 €	8.656.74 €
2	1987.176.217531.022	EA BASSIN AEP	EA BASSIN AEP	31/12/1987	1.987	25	2156	217531	518.33 €	518.33 €	- €	0.00 €	28156	28175	518.33 €	518.33 €
2021-15-RESERVOIR	2023.176.217531.023	NOUVELLE CARTE INTERFACE	NOUVELLE CARTE INTERFACE	28/10/2021	2.023	0	2156	217531	1.696.80 €	1.696.80 €	1.696.80 €	1.696.80 €	28156	28175	0.00 €	0.00 €
6	1983.176.217531.024	EA CAPTAGE SOURCE	EA CAPTAGE SOURCE	31/12/1983	1.983	30	2156	217531	154.63 €	154.63 €	- €	0.00 €	28156	28175	154.63 €	154.63 €
5	1982.176.217531.025	EA RESERVOIR	EA RESERVOIR	31/12/1982	1.982	30	2156	217531	1.607.46 €	1.607.46 €	- €	0.00 €	28156	28175	1.607.46 €	1.607.46 €
									353.744.69 €	353.744.69 €	271.607.14 €	271.607.14 €			82.137.55 €	82.137.55 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__51-DE



CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

TABEAU D'AMORTISSEMENT DEPUIS SON ORIGINE

Référence du partenaire :
Référence du prêt :

30678428
00001203353

RESEAU SOLIDARITE EAU 11 DIT RES

Evènement	Date	Taux	Montant	Capital	Intérêts (*=-capi.)	Autres	Capital restant du
REALISATION	10/06/2016						
REALISATION	21/10/2016	0,0000	5 000,00				5 000,00
REALISATION	08/12/2016	0,0000	45 000,00				50 000,00
ECHEANCE	20/11/2017	2,9500	2 481,15	1 059,50	1 421,65		48 940,50
ECHEANCE	20/11/2018	2,9500	2 534,50	1 090,76	1 443,74		47 849,74
ECHEANCE	20/11/2019	2,9500	2 534,50	1 122,93	1 411,57		46 726,81
ECHEANCE	20/11/2020	2,9500	2 534,50	1 156,06	1 378,44		45 570,75
ECHEANCE	20/11/2021	2,9500	2 534,50	1 190,16	1 344,34		44 380,59
ECHEANCE	20/11/2022	2,9500	2 534,50	1 225,27	1 309,23		43 155,32
ECHEANCE	20/11/2023	2,9500	2 534,50	1 261,42	1 273,08		41 893,90
ECHEANCE	20/11/2024	2,9500	2 534,50	1 298,63	1 235,87		40 595,27
ECHEANCE	20/11/2025	2,9500	2 534,50	1 336,94	1 197,56		39 258,33
ECHEANCE	20/11/2026	2,9500	2 534,50	1 376,38	1 158,12		37 881,95
ECHEANCE	20/11/2027	2,9500	2 534,50	1 416,98	1 117,52		36 464,97
ECHEANCE	20/11/2028	2,9500	2 534,50	1 458,78	1 075,72		35 006,19
ECHEANCE	20/11/2029	2,9500	2 534,50	1 501,82	1 032,68		33 504,37
ECHEANCE	20/11/2030	2,9500	2 534,50	1 546,12	988,38		31 958,25
ECHEANCE	20/11/2031	2,9500	2 534,50	1 591,73	942,77		30 366,52
ECHEANCE	20/11/2032	2,9500	2 534,50	1 638,69	895,81		28 727,83
ECHEANCE	20/11/2033	2,9500	2 534,50	1 687,03	847,47		27 040,80
ECHEANCE	20/11/2034	2,9500	2 534,50	1 736,80	797,70		25 304,00
ECHEANCE	20/11/2035	2,9500	2 534,50	1 788,03	746,47		23 515,97
ECHEANCE	20/11/2036	2,9500	2 534,50	1 840,78	693,72		21 675,19
ECHEANCE	20/11/2037	2,9500	2 534,50	1 895,08	639,42		19 780,11
ECHEANCE	20/11/2038	2,9500	2 534,50	1 950,99	583,51		17 829,22
ECHEANCE	20/11/2039	2,9500	2 534,50	2 008,54	525,96		15 820,88
ECHEANCE	20/11/2040	2,9500	2 534,50	2 067,79	466,71		13 752,99
ECHEANCE	20/11/2041	2,9500	2 534,50	2 128,79	405,71		11 624,00
ECHEANCE	20/11/2042	2,9500	2 534,50	2 191,59	342,91		9 432,11
ECHEANCE	20/11/2043	2,9500	2 534,50	2 256,24	278,26		7 176,77
ECHEANCE	20/11/2044	2,9500	2 534,50	2 322,80	211,70		4 853,77
ECHEANCE	20/11/2045	2,9500	2 534,50	2 391,33	143,17		2 462,44
ECHEANCE	20/11/2046	2,9500	2 534,67	2 462,04	72,63		

Commentaires :

CAISSE EPARGNE PREVOYANCE
LANGUED ROUS
PARC D ACTIVITES D ALCO
254 RUE MICHEL TEULE
34080 - MONTPELLIER
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de règlement

Date	Débitage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
25/01/2029	0,00	442,58	53,12	0,00	0,00	0,00	495,70	937,10	3,8500000000
25/01/2030	0,00	459,62	36,08	0,00	0,00	0,00	495,70	477,48	3,8500000000
25/01/2031	0,00	477,48	18,22	0,00	0,00	0,00	495,70	0,00	3,8500000000
Total	8 000,00	8 000,00	4 392,50	0,00	0,00	0,00	12 392,50		

Commentaires :

CAISSE EPARGNE PREVOYANCE
LANGUED ROUS

PARC D ACTIVITES DALCO
254 RUE MICHEL TEULE
34080 - MONTPELLIER
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de règlement

Instrument Prêts

Entité de Gestion CELR - CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Dossier ARC22819 - CAPTAGED'UNE NOUVELLE SOURCE. d'un montant de 8 000.00 EUR du 05/07/2006 au 25/01/2031
Ref. Synchro : Z015037

Client CB0085626366 - SIEAU POTABLE VALLEE ROBINE

Date	Débiocage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Eacours	Taux
05/07/2006	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,0000000000
25/01/2007	0,00	324,59	171,11	0,00	0,00	0,00	495,70	7 675,41	3,8500000000
25/01/2008	0,00	200,20	295,50	0,00	0,00	0,00	495,70	7 475,21	3,8500000000
25/01/2009	0,00	207,90	287,80	0,00	0,00	0,00	495,70	7 267,31	3,8500000000
25/01/2010	0,00	215,91	279,79	0,00	0,00	0,00	495,70	7 051,40	3,8500000000
25/01/2011	0,00	224,22	271,48	0,00	0,00	0,00	495,70	6 827,18	3,8500000000
25/01/2012	0,00	232,85	262,85	0,00	0,00	0,00	495,70	6 594,33	3,8500000000
25/01/2013	0,00	241,82	253,88	0,00	0,00	0,00	495,70	6 352,51	3,8500000000
25/01/2014	0,00	251,13	244,57	0,00	0,00	0,00	495,70	6 101,38	3,8500000000
25/01/2015	0,00	260,80	234,90	0,00	0,00	0,00	495,70	5 840,58	3,8500000000
25/01/2016	0,00	270,84	224,86	0,00	0,00	0,00	495,70	5 569,74	3,8500000000
25/01/2017	0,00	281,27	214,43	0,00	0,00	0,00	495,70	5 288,47	3,8500000000
25/01/2018	0,00	292,09	203,61	0,00	0,00	0,00	495,70	4 996,38	3,8500000000
25/01/2019	0,00	303,34	192,36	0,00	0,00	0,00	495,70	4 693,04	3,8500000000
25/01/2020	0,00	315,02	180,68	0,00	0,00	0,00	495,70	4 378,02	3,8500000000
25/01/2021	0,00	327,15	168,55	0,00	0,00	0,00	495,70	4 050,87	3,8500000000
25/01/2022	0,00	339,74	155,96	0,00	0,00	0,00	495,70	3 711,13	3,8500000000
25/01/2023	0,00	352,82	142,88	0,00	0,00	0,00	495,70	3 358,31	3,8500000000
25/01/2024	0,00	366,41	129,29	0,00	0,00	0,00	495,70	2 991,90	3,8500000000
25/01/2025	0,00	380,51	115,19	0,00	0,00	0,00	495,70	2 611,39	3,8500000000
25/01/2026	0,00	395,16	100,54	0,00	0,00	0,00	495,70	2 216,23	3,8500000000
25/01/2027	0,00	410,38	85,32	0,00	0,00	0,00	495,70	1 805,85	3,8500000000
25/01/2028	0,00	426,17	69,53	0,00	0,00	0,00	495,70	1 379,68	3,8500000000